

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Renouvellement du label « Ville amie des enfants »

Rapporteur : Chantal Brault

La ville de Sceaux distinguée en décembre 2013 pour sa politique petite enfance et jeunesse a obtenu le label « Ville amie des enfants » pour la période 2014-2020. Dans ce cadre, un partenariat avec l'UNICEF a été réalisé en faveur des droits de l'enfant. Ce partenariat associé au titre « Ville amie des enfants » est à réexaminer.

Initié en 2002 par l'UNICEF en partenariat avec l'Association des maires de France, le label « Ville amie des enfants » est détenu aujourd'hui par 247 villes. Une « ville amie des enfants » est une collectivité qui se distingue par la qualité de ses actions et de ses initiatives en faveur des moins de 18 ans.

Il est proposé de reconduire ce partenariat avec l'UNICEF dans le cadre duquel la Ville s'engage à agir au cours du mandat 2020-2026 sur les axes suivants :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- un parcours éducatif de qualité,
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- le partenariat avec UNICEF France.

La Ville porte dans son histoire une tradition du savoir, de l'éducation et de la culture attachée à l'enfance et la jeunesse. Elle mène ainsi depuis de nombreuses années une politique active d'accompagnement et de soutien aux familles et à la jeunesse, de la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes. Faire valoir l'intérêt des plus jeunes est une orientation municipale forte, à réaliser en concertation avec les enfants et les adolescents, les parents, les directeurs d'école, les chefs d'établissement des cités scolaires Lakanal et Marie Curie et du lycée des métiers Florian, et l'ensemble des acteurs associatifs locaux.

Le projet du « continuum éducatif » est également l'expression de cette priorité, ainsi que le conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant qui est une instance de débat qui facilite la co-construction.

La Ville affirme au quotidien sa volonté de placer les plus jeunes au cœur de son action et le titre « Ville amie des enfants » peut être un symbole de cette ambition.

Dans ce cadre, le partenariat avec l'UNICEF et l'appartenance au réseau des quelques villes amies des enfants sont assujettis à une contribution financière de 200 euros par an pour la période 2020-2026.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à confirmer l'intention municipale de poursuivre ce partenariat avec l'UNICEF.